



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

### Délibération n° 2023-105

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Délibération reportée.

#### Fonction publique – Personnels Contractuels

#### Modifications et renouvellement de Contrats à durée déterminée tout service

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2023-083 du 20 juin 2023 et précise que depuis cette séance certains agents ont fait part de leur indisponibilité à effectuer certaines missions. Elle propose donc d'en délibérer à nouveau en apportant les modifications nécessaires.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR de modifier la délibération n°2023-083 du 20 juin 2023 ainsi :

- créer le contrat d'un agent pour des missions d'animation, de surveillance et d'entretien des locaux scolaires et de bâtiments communaux.

Ce contrat à durée déterminée est de 25 h 00/35<sup>ème</sup> hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités du service. L'indice de rémunération serait fixé à l'indice brut 401 majoré 363.

- créer le contrat d'un agent pour des missions d'animation, de surveillance et d'entretien des bâtiments communaux.

Ce contrat à durée déterminée est de 18 h 20 /35<sup>ème</sup> hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités du service. L'indice de rémunération serait fixé à l'indice brut 367 majoré 361.

- créer le contrat d'un agent pour des missions d'entretien des locaux scolaires et autres bâtiments communaux.

Ce contrat à durée déterminée est de 16 H 51 /35<sup>ème</sup> hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités du service. L'indice de rémunération serait fixé à l'indice brut 367 majoré 361.

- créer un contrat à durée déterminée pour des missions d'animation, de surveillance et fonctions d'ATSEM. Ce contrat est de 20 h 30 /35<sup>ème</sup> hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités du service. L'indice de rémunération serait fixé à l'indice brut 367 majoré 361.

... / ...



- D'autoriser Madame le maire à modifier le tableau des emplois en ce sens :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN				
	NOMBRE	POURVU	NON POURVU	DONT TNC
<b>AGENT STATUTAIRES</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales</b>				
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	3	3	0	1 (22 h 30)
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1	0
Adjoint administratif territorial	2	2	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Cadre d'emplois des Adjointes d'Animation Territoriales</b>				
Adjoint d'animation	1	0	1	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriales</b>				
Agent de maîtrise	1	1	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales</b>				
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2	0	0
Adjoint technique	2	2	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>				
ASEM principal 1ère classe	1	1	0	1 (15 H 14)
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Cadres d'emplois des gardes-Champêtres - Policiers Municipaux</b>				
Garde-champêtre chef principal	1	1	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>				
Adjoint d'animation en CDI	1	1		1 (24 h 00)
<i>CDD agents entretien et d'animation (article 3-3-1 loi du 26/01/1984 modifiée)</i>	4	4	0	4 (25 h 00, 18 h 20, 16 h 51, 20 h 30)
CDD agent renfort gérance agence postale (article L332-8, 5°)	1	1		1 (0 h 50)
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

17.07.2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
 Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-105  
 Reçu le 13.07.2023